

Interpellation présentée par le député:

M. Michel Ducret

Date de dépôt : 8 décembre 2006

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Autoroute directe Genève – Annecy : quelles mesures pour accueillir cette nouvelle vague de trafic automobile ?

La France voisine a entrepris la construction d'une autoroute directe raccourcissant le trajet entre Annecy et Genève, évitant le passage derrière le Salève en passant par Cruseilles et l'axe du col du mont-de-Sion. Concurrément aux avantages en termes de distance et de sécurité pour les usagers actuels, il y a lieu de s'attendre à un nouvel élargissement de la zone d'attractivité de Genève, et donc à une augmentation du trafic routier sur cet axe qui pénétrera sur notre territoire par la douane de Bardonnex.

Or, en direction d'Annecy, le tracé ferroviaire actuel n'est absolument pas en mesure d'offrir des prestations concurrentielles, notamment en temps de parcours, et ce même après la mise en service de la liaison CEVA. Sous cet aspect, les intéressants dessins en couleur de la Charte des déplacements régionaux se heurtent aux réalités du terrain, et pour cette relation, il paraît a priori que la meilleure solution serait d'offrir des relations de type RER par bus sur cet axe autoroutier entre Annecy et Genève.

Afin de pouvoir accueillir ce probable afflux supplémentaire d'usagers dans les meilleures conditions possibles, il semble d'ores et déjà nécessaire de connaître les mesures que le Conseil d'Etat envisage pour y faire face, que ce soit en matière de parkings d'échange ou d'offre en transports collectifs.

Ma question à ce propos au Conseil d'Etat est donc la suivante :

Comment envisage-t-il l'accueil des automobilistes supplémentaires se rendant sur territoire genevois en provenance de cet axe renforcé et a-t-il déjà entrepris des démarches avec nos voisins pour offrir parallèlement des prestations en transports collectifs réellement attractives ?